

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-52
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 22 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 32

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Nbre de suffrages exprimés : 33

Excusés : Emilie BARBIER

Absents :

Pouvoirs : Emilie BARBIER donne pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 avril 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-52-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026 .../..

Extrait du registre des délibérations n° 2026 – 52

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- **Crèche**

Afin de pallier le départ d'un agent, il convient de recruter un adjoint technique à temps complet afin d'assurer la continuité de service.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

OUVERTURE au 01/08/2026 : une auxiliaire de puériculture de classe normale 35/35^{ème}

OUVERTURE au 01/08/2026 : une auxiliaire de puériculture de classe supérieure 35/35^{ème}

- **Direction des Proximités**

- **Service Scolaire**

Afin de concrétiser la réussite aux concours de deux agents techniques, il convient de recruter deux agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

OUVERTURE au 01/05/2026 : deux ATSEM principal de 2^{ème} classe 28/35^{ème}

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L' UNANIMITE** des voix présentes et représentées

- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois permanents telle que proposée.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



CM DU 22 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260422-2026-52-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026